

ABBIATECI (A.) et autres.

Crimes et criminalité en France sous l'Ancien Régime, 17e-18e siècles. Contributions de A. Abbiateci, F. Billacois, Y. Bongert, N. Castan, Y. Castan, P. Petrovitch.

Référence : 19351

Armand Colin, 1971, gr. in-8°, 268 pp, cartes et tableaux, une planche dépliant hors texte, bibliographie par régions et par délits, broché, couv. lég. salie, bon état (Coll. Cahiers des Annales)

Commentaire : "Six études portant sur des délits spécifiques (l'incendie et le duel) et sur l'ensemble du phénomène criminel, étudié par sondage sur les pièces d'instruction. Bien que rare, le duel est loin d'être négligeable, puisque, de 1700 à 1725, le Parlement de Paris a jugé 100 procès pour « duels, appels en duel ou complicité de duel ». Cela représente 1/10e des procès pour violences mortelles et 1/16e du total des causes criminelles. C'est surtout dans l'armée que subsiste le duel. La criminalité familiale, par contre, est assez répandue, tout au moins en Languedoc. Dans les affaires de meurtre, l'assassin et la victime sont le plus souvent de la même famille, la rivalité étant alors due à des questions de patrimoine. Malgré cette tension, les liens, en cas de menace extérieure, se resserrent brusquement. Qu'il soit paysan ou seigneur, le père de famille mobilise à ses côtés ses fils adultes qu'il charge de commettre des vols ou même des assassinats : il s'agit de préserver l'honneur. La criminalité à Paris, semble, au premier abord, être faible, puisque 87 % des délits poursuivis durant les 4 années étudiées (1755, 1765, 1775 et 1785) sont des vols généralement sans importance (mouchoirs, montres, linge...). Le crime contre les personnes ne représente que 7 % des cas. En fait, la place des violences dans la criminalité légale est nettement plus grande qu'aujourd'hui (plus de 5 % pour la période étudiée, contre moins de 1 % en 1961-65). Pour certains historiens, la société est passée d'une criminalité de la violence à une criminalité de la fraude. Autre caractéristique intéressante de l'époque : la délinquance sénile. La criminalité connaît en effet une poussée au 3e âge (au-delà de 50 ans) due vraisemblablement à l'isolement et à la misère..." (J.-C. Chesnais, Population, 1973) Désormais les frais d'envoi sont de 6 € seulement pour les livres jusqu'à 1 kg (colissimo suivi), pour la France métropolitaine.

Année

1971

Prix : **35,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Pages d'Histoire - Librairie Clio

clio.histoire@free.fr

Tél. 01 43 54 43 61

8, rue Bréa

75006 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472308-19351>